



# Inscriptions scolaires

La demande d'inscription scolaire doit être déposée auprès de la mairie.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- le formulaire d'inscription (disponible ci-dessous) ;
- la copie recto/verso des pièces d'identité des parents ;
- la copie recto/verso de la pièce d'identité de l'enfant (s'il en possède une) ;
- la copie du livret de famille ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'achat du notaire, ...)
- le certificat de radiation scolaire (si l'enfant était scolarisé dans une autre école) ;
- un courrier manuscrit du parent autorisant l'inscription de son enfant à l'école (pour les parents séparés, divorcés).

Le dossier sera transmis par la suite auprès du SIVOM de la BURE (Rieumes) qui contactera la famille pour finaliser l'inscription.

Ci-dessous les formulaires d'inscription à l'école :

- [formulaire d'inscription à l'école maternelle de Rieumes 2023-2024](#)
- [formulaire d'inscription à l'école élémentaire de Rieumes 2023-2024](#)